



Concours d'Écriture et d'Illustration 2026

Le Festival du Polar, deuxième édition, se tiendra du **6 au 8 novembre 2026 à Estaimpuis**.

Organisé avec la Commune d'Estaimpuis et La Nuit du Polar, ce festival s'appuie sur un comité organisateur passionné, fait de multiples profils. Il mobilise écoles, bibliothèque, associations locales, professionnels de la sécurité et de la justice, mais aussi habitants, lecteurs, curieux et bénévoles.

Le concours d'écriture et d'illustration est ouvert à tous – jeunes, adultes, passionnés ou simples curieux. Il invite chaque participant à devenir auteur et à explorer sa créativité à travers le genre du polar. Accompagné par des ateliers d'écriture, menés en collaboration avec le tissu éducatif et social local (Plan de cohésion sociale, écoles, bibliothèque...), ce concours vise à décloisonner les pratiques culturelles et à valoriser les talents locaux en créant un sentiment de fierté individuelle et collective.

Aucune barrière ne doit empêcher la participation : une attention particulière est portée à l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés d'accessibilité informatique ou des difficultés d'écriture, à celles en apprentissage de la langue française, ou n'ayant pas eu accès à une alphabétisation complète. Au-delà de la compétition, ce concours est un outil d'insertion sociale, de dialogue et d'encouragement à la créativité !

Une **cérémonie de remise de prix**, conviviale et festive, viendra récompenser les meilleures nouvelles le dimanche 8 novembre, lesquelles seront publiées dans un recueil collectif, mis à disposition de tous les citoyens, dans les lieux culturels et espaces publics de la commune. Les illustrations seront exposées lors du festival, et les gagnant.e.s seront exposé.e.s de manière permanente dans les couloirs du nouveau commissariat de police du Val De L'Escaut, à Pecq.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. Thème et forme

Le concours porte sur le genre du polar, au sens large (classique, noir, thriller, social, juridique, psychologique, historique, fantastique, cosy mystery, humoristique, espionnage, etc.).

Les participant.e.s doivent proposer un récit de fiction ou une œuvre picturale, de type policier, qui tourne autour d'une enquête criminelle, d'un mystère, de suspens à résoudre.

Cette année, le thème du concours est : enlèvement/disparition

2. Catégories

Le concours est divisé en trois catégories de participant.e.s :

- Catégorie 1 : 0-15 ans
- Catégorie 2 : 16-25 ans
- Catégorie 3 : 25 ans et plus

Le concours est divisé en deux catégories d'œuvres :

- Nouvelles : récit court de fiction, centré sur une intrigue, mettant en scène un nombre limité de personnages et visant une fin marquante.
- Illustration : œuvre picturale sans texte narratif, réalisée à la main, quel que soit le médium utilisé (crayon, stylo, pastel, peinture, collage, etc.) ou sous forme de bande dessinée.

3. Modalités de participation

- a) Le concours est ouvert à toutes et à tous, résidant en Belgique ou dans les communes frontalières, ayant ou n'ayant pas déjà publié.
- b) Chaque participant.e doit envoyer sa nouvelle ou son illustration en son nom et ne peut proposer qu'un seul projet.
- c) Les œuvres écrites doivent être envoyées en version numérique, par mail à violaine.debrauwer@estaimpuis.be, accompagnées du formulaire d'identification dûment rempli.

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de rédiger un texte numériquement via Word, un espace informatique est mis à disposition à l'Administration Communale, afin de transcrire l'écrit et l'envoyer par voie électronique.

En cas d'impossibilité totale d'envoi électronique (motivée), l'envoi en version papier (mais toujours dactylographié, à l'exclusion des manuscrits), par courrier est exceptionnellement possible à l'Adresse suivante :

Concours du Festival du Polar

Cabinet du Bourgmestre

4, rue de Berne

7730 LEERS NORD

Les illustrations seront reçues à cette même adresse.

- d) La date limite de soumission des écrits et illustrations est le 14 septembre 2026 à 12h00 (midi). Un accusé de réception sera envoyé dans les 5 jours ; hors ce délai, il est conseillé de renvoyer l'écrit pour obtenir confirmation.
- e) Les œuvres doivent être inédites et originales (c'est-à-dire sans plagiat, créées par l'auteur), créées spécialement pour le concours, et non publiées antérieurement.

Du seul fait de leur participation au concours, les auteur.e.s garantissent le Comité contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne le caractère original de l'œuvre.

- f) Le seul fait de présenter un texte vaut acceptation des conditions et du règlement. La participation peut être retirée jusqu'au 4 septembre.

4. Format

- a) Les participant.e.s peuvent choisir de soumettre soit une illustration, soit une nouvelle écrite, qui doit s'inscrire dans le genre polar, sous le thème imposé.

- b) En ce qui concerne la longueur des œuvres, il est demandé

ILLUSTRATION	<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> uniquement en individuel<input type="radio"/> minimum un A4 (21*29.7cm), maximum 70*50cm<input type="radio"/> l'illustration globale peut elle-même être composée de plusieurs petites illustrations (à la manière d'une bande dessinée par exemple)	
NOUVELLE	Catégorie 1 (0-15 ans)	En individuel : 500 à 2000 mots En groupe : 750 à 2000 mots
	Catégorie 2 (16-25 ans)	4000 à 9000 mots 6000 à 10 000 mots
	Catégorie 3 (25 ans et +)	5000 à 9000 mots 7000 à 10 000 mots

5. Règles d'écriture

- a) L'écrit doit obligatoirement constituer un récit, c'est-à-dire raconter une histoire avec une intrigue cohérente. Les illustrations incluses dans les nouvelles doivent être narratives ou relatives au récit (l'illustrer, l'appuyer, l'enrichir, sans s'y substituer).

Les illustrations seules doivent correspondre au genre et au thème, elles peuvent raconter quelque chose, représenter une ambiance, un paysage, un objet, un personnage, et/ou provoquer une émotion.

- b) Le récit peut s'inspirer de faits réels, ou de réalité détournée, à l'exclusion des adaptations d'œuvres existantes. Il devra cependant s'inscrire dans la fiction.
- c) Les textes doivent être rédigés en français ; les traductions de textes existants sont exclues.

- d) L'utilisation des intelligences artificielles pour la rédaction des œuvres est **strictement interdite**. Des vérifications sévères seront effectuées via des logiciels spécialisés.
- En cas de non-respect de cette disposition, le/la participant.e sera immédiatement exclu.e du concours ainsi que de la journée littéraire du dimanche. Cette décision a été prise en concertation avec les auteur.e.s eux-mêmes, l'utilisation de l'intelligence artificielle nuisant gravement à leur métier.
- e) Les vérifications adéquates seront effectuées afin de déceler toute trace de plagiat, c'est-à-dire la présence d'une partie ou de la totalité d'une œuvre existante en se l'appropriant, à l'exception du respect des règles de citation.
- f) Les textes seront dactylographiés, envoyés sous format Word, à l'exclusion des PDF. Ils seront rédigés en police à empattement style Georgia ou Times New Roman, taille 12, interligne 1,15. Le texte sera justifié, c'est-à-dire aligné sur les deux côtés.
- Un espace informatique gratuit est mis à disposition à l'Administration Communale, au Plan de Cohésion Sociale.
 - Des ateliers et services de correction seront mis à disposition pour les personnes ayant besoin de correction orthographique, quel que soit son niveau d'étude ou d'alphabétisation. Il est vivement conseillé de passer par nos services, car les écrits présentant de trop nombreuses fautes d'orthographies seront éliminés à la pré-sélection.
- g) Les pages seront numérotées.
- h) La nouvelle sera titrée. Le titre sera le nom du document Word.
- i) Le document Word ne sera pas signé, et ne donnera aucun élément de l'identité de l'auteur.e.
- j) Le Comité procèdera à une pré-sélection des écrits reçus, selon les critères ci-dessus.
- k) Les œuvres contenant des propos offensants, racistes, sexistes (sauf si cela sert l'intrigue), ne respectant pas le RGPD seront exclues et ne seront pas présentées au jury.

6. Jury et évaluation

- a) Le concours sera évalué par un jury indépendant composé de 10 personnes :
- 5 citoyennes et citoyens civils, sélectionné.e.s parmi un panel proposé par le CLPE et le Comité
 - 5 professionnel.le.s judiciaires et artistiques (police, magistrature, littérature, bibliothèque, arts, etc.)
- Une attention particulière sera portée à se rapprocher au maximum de la parité homme/femme.
- b) Le jury jugera les œuvres selon une grille de critères prédéfinis, disponible en annexe
- c) Le jury sera strictement impartial, les nouvelles leur seront présentées anonymisées.

7. Récompenses

Les gagnant.e.s (1 par catégorie, des coups de cœur sont possibles) auront l'honneur de voir leurs œuvres publiées dans un livre relié, qui sera distribué selon la possibilité dans les établissements scolaires, culturels et sociaux de l'Entité d'Estaimpuis. Ce recueil se verra préfacé par l'un de nos invités prestigieux.

Les œuvres picturales seront exposées lors du Festival du Polar, et les gagnant.e.s seront exposé.e.s de manière permanente dans les couloirs des nouveaux locaux du Commissariat du Val de l'Escaut à Pecq.

Les gagnant.e.s remporteront également un livre dédicacé, ainsi qu'un trophée créé par l'Atelier de poterie d'Evregnies.

Le/la grand.e gagnant.e se verra dédier le Grand trophée, remis en jeu chaque année. Son nom apparaitra sur la plaque disposée à l'Administration Communale dans la Salle du Conseil.

La remise des prix aura lieu le dimanche 8 novembre 2026, à l'occasion de la Cérémonie de clôture du Festival. Les gagnant.e.s doivent se rendre disponibles à cette date ou se faire représenter afin de recevoir leur lot.

8. Propriété intellectuelle

Les droits d'auteur des œuvres soumises sont transférés au Festival. Cela inclut le droit de reproduire, de publier, de diffuser et d'exploiter les œuvres en tout ou en partie, sous forme de recueil ou dans une publication papier ou numérique, sans limite de temps.

Pour la publication du recueil, le Comité se réserve le droit d'effectuer les corrections orthographiques et de mise en page nécessaires. La proposition finale sera soumise à approbation de l'auteur.e.

Les textes restent la propriété des auteur.e.s qui peuvent en disposer également ensuite. Si un.e auteur.e publie un texte primé, il/elle est invité.e à faire mention du prix reçu au concours du festival.

9. Dispositions diverses

- a) Les données personnelles ne seront utilisées qu'aux fins du concours et aux étapes de son bon déroulement. Elles seront traitées dans le respect du RGPD.
- b) Aucun recours fondé sur les conditions ou le résultat du concours ne sera admis.

En cas de modification ou d'annulation du concours, les participant.e.s seront informé.e.s en temps utile.

Concours - Fiche d'identification

A compléter en lettres capitales !

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Domicile :

.....

Téléphone :

Mail :

Titre de l'œuvre :

Nombre de mots :

Catégorie :

- Nouvelle
- Illustration

En signant et remettant ce document, je me présente au concours d'écriture du Festival du Polar d'Estaimpuis, et me soumets au règlement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, avoi lu et compris les conditions du concours. Je les accepte sans réserve, en ce compris la cession partielle des droits d'auteur.e. En cas de non-respect de ces conditions, je suis conscient.e de m'exposer à l'exclusion du concours.

Je m'engage à remettre un écrit original, qui ne fait aucun emprunt à une œuvre existante et n'a pas été, en tout ou en partie, rédigé par une intelligence artificielle. Je suis conscient.e des sanctions auxquelles je m'expose en cas contraire.

Fait à

Signature manuscrite, précédée

Le

de la mention « lu et approuvé »